



# Guide pratique de la rentrée destiné aux parents

## rentrée 2025

*Inscriptions,  
horaires,  
transports,  
accueil de loisirs,  
périscolaire, ...  
Tout savoir pour une  
rentrée scolaire sereine.*



Mairie d'Angerville  
34, rue Nationale - 91670 ANGERVILLE  
01 64 95 20 14 [www.mairie-angerville.fr](http://www.mairie-angerville.fr)

Retrouvez la ville sur les réseaux



# Édito



**Johann MITTELHAUSSER**  
Maire d'Angerville



**Christel THIROUIN**  
Adjointe au Maire  
déléguée aux affaires scolaires

La municipalité œuvre au quotidien pour améliorer et promouvoir les actions dans le domaine de la petite-enfance et de l'enfance, aux côtés de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) ainsi que de la jeunesse.

De l'éducation aux loisirs, la ville s'engage face aux attentes des parents pour le bien-être des enfants. Les équipes municipales agissent en ce sens, en s'y emploient pleinement.

Ce guide traduit d'ailleurs cette volonté municipale de soutenir et d'informer au mieux les familles. N'hésitez pas à le consulter et à le conserver. Il vous permettra tout au long de l'année d'obtenir les réponses à vos interrogations concernant tous les services liés à l'enfance.

## sommaire



**Écoles** ..... pages 4/5  
contacts, inscription, horaires, études  
dirigées

**Cantine** ..... pages 6/7  
inscription, contact, composants,  
tarifs

**Accueils des enfants** ..... pages 8/9  
accueil de loisirs, relais petite  
enfance, assistants maternels,  
RASED, classe passerelle

**Transports scolaires** ..... page 10  
informations, horaires

**Organisation** devant le groupe  
scolaire ..... page 11

**Ateliers** parents/enfants ..... page 11

**Aires de jeux** ..... page 12

**Pour le frigo** 😊 ..... page 12

# La rosalie scolaire d'Angerville

Un véhicule écologique  
qui encourage la  
pratique du vélo tout en  
sensibilisant les enfants  
à la sécurité routière.

## Plus d'informations :

- Espace Simone Veil :  
13, avenue du Général Leclerc  
91670 ANGERVILLE
- Tél. : 01 69 94 93 02
- [france-services@mairie-angerville.fr](mailto:france-services@mairie-angerville.fr)
- [www.mairie-angerville.fr](http://www.mairie-angerville.fr)

Depuis septembre 2024, la municipalité expérimente une rosalie scolaire, un véhicule à pédales, pour les écoliers du Petit Nice (CP à CM2). Ce service, proposé pour le trajet du soir entre l'école et les domiciles, vise à encourager les alternatives décarbonées et sensibiliser les enfants à la sécurité routière.

### Objectifs pédagogiques et avantages :

- Familiariser les enfants à l'utilisation de véhicules écologiques.
- Apprendre ou réviser les règles du code de la route.
- Offrir une activité ludique, conviviale et bénéfique pour la santé.

### Fonctionnement :

- Départ : 16h devant l'école.
- Capacité : 8 enfants par trajet, encadrés par un adulte.
- Réservation préalable obligatoire, sous réserve de disponibilité.
- Équipement : gilet de sécurité et casque fournis.

### Les dessertes :

La Rosalie dessert 1 seul arrêt par soir et ce pendant 1 semaine.

La semaine suivante, elle dessert chaque soir un autre arrêt.

Les arrêts de la Rosalie se font au niveau des points d'arrêt de cars suivants :

- Lotissement de l'Europe – Avenue de Berlin.
- Lotissement du Brigeollet – Avenue Fernand Brégé.
- Crédit Agricole – Rue de Dourdan.
- Gendarmerie – Avenue du Général de Gaulle

### Comment réserver une place à son enfant ?

Rendez-vous sur le site de la mairie en flashant le QR CODE ci-dessous pour inscrire votre enfant. Il vous sera demandé de remplir le formulaire d'autorisation parentale tout en prenant connaissance du règlement intérieur.

Un calendrier par mois est disponible dans cette même rubrique.

La réservation...  
c'est par ici...



faire son  
entrée  
à l'école

## **GROUPE SCOLAIRE «LE PETIT NICE»**

### **ÉCOLE MATERNELLE**

29, rue Jeu de Paume  
91670 ANGERVILLE  
Tél. : 09 64 45 07 63  
mail :  
0910966f@ac-versailles.fr  
Directrice : Émily  
HOUZELOT

### **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

25 bis, rue Jeu de Paume  
91670 ANGERVILLE  
Tél. : 09 64 45 71 82  
mail :  
0910120l@ac-versailles.fr  
Directrice : Valérie CAFFIN

Péférez l'envoi d'un  
mail pour toute  
demande.

# **École**



Les enfants sont accueillis dès la rentrée scolaire de l'année (civile) de leur 3 ans.

### **L'INSCRIPTION AUX ÉCOLES SE FAIT EN MAIRIE.**

Il faudra vous munir des documents suivants :

- la pièce d'identité des parents,
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- en cas de divorce, une copie du jugement
- en cas de séparation, un accord écrit de l'autre parent avec copie de la carte d'identité.



## **La ville dispose d'un groupe scolaire *LE PETIT NICE* composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire. Ces écoles sont publiques et mixtes.**

- un certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé précédemment.

Le dossier d'inscription est à remplir sur place. Puis il conviendra de prendre attache avec la directrice de l'école afin de convenir d'un rendez-vous.

Vous pouvez également télécharger la fiche d'inscription depuis le site de la ville, rubrique : à tout âge/Enfance 3-12 ans/Inscriptions scolaires. Il vous suffit de l'imprimer, la compléter, puis de la scanner sur votre ordinateur et de nous la renvoyer, avec les documents demandés.

### **LES ÉTUDES DIRIGÉES APRÈS LA CLASSE**

L'Agglomération (CAESE) propose un service d'études dirigées en faveur de la réussite éducative. Il permet aux enfants d'avancer leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons, en petits groupes, dans une ambiance studieuse et encadrés par des enseignants. Ce service payant est facturé selon la composition familiale et les revenus des familles (simulateur de tarif disponible sur [www.caese.fr](http://www.caese.fr)).  
Plus d'infos et inscriptions auprès du guichet unique de l'agglomération : 01 64 59 27 27



### **HORAIRES DES ÉCOLES**

**Les écoles maternelle et élémentaire, sont ouvertes**

**de 8:30 à 12:00**  
**et de 13:30 à 16:00**  
**Ouverture des grilles 10 min avant, soit 8h20 et 13h20**



# manger à la cantine de l'école

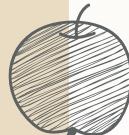
## LA RESTAURATION SCOLAIRE

De 11h45 à 13h30



## COMPOSITION DES REPAS

- ▶ 4 composantes par repas :
  - 👉 soit plat + légume ou féculent + fromage ou laitage + dessert,  
ou
  - 👉 entrée + plat + légume ou féculent + dessert
- ▶ Une composante bio minimum par repas
- ▶ Un repas végétarien pour tous par semaine



# Cantine

## INSCRIPTION

L'inscription de chaque enfant au restaurant scolaire est obligatoire et doit se faire de préférence avant le début de l'année scolaire, à l'aide d'un dossier dûment complété que vous pouvez retirer en mairie ou télécharger sur le site de la ville : [www.mairie-angerville.fr](http://www.mairie-angerville.fr), rubrique : À tout âge/Enfance 3-12 ans/Cantine scolaire.

### **Vous y trouverez :**

- la fiche d'inscription au restaurant scolaire
- le document de reconduction automatique de l'inscription en cantine



- l'accès au portail famille
- le règlement du restaurant scolaire.
- les menus en cours de la cantine

Aucun enfant ne sera accepté en cantine à titre occasionnel faute de démarches téléphoniques des parents 48h avant la prise du repas et avant midi, sous réserve que le dossier d'inscription ait été préalablement enregistré en Mairie.

Vous devrez appeler la cantine au 01 64 95 21 21 :

- le lundi pour réserver le repas du jeudi ou du vendredi
- le vendredi pour réserver le repas du lundi ou du mardi de la semaine suivante.

En cas de dépassement de la capacité d'accueil du restaurant



scolaire et en fonction des demandes, un choix sera effectué en priorisant les familles exerçant une activité professionnelle et selon l'ordre d'inscription.

## ÉLABORATION DES REPAS

Tous les trimestres, la commission des menus se réunit afin de choisir la composition des menus.

Un projet de menu est proposé 15 jours avant la réunion de commission. Les membres représentant la commission sont : une élue municipale, un représentant du personnel de restauration, un diététicien ou un représentant qualifié.

## CONDITIONS ET TARIFS

**Famille avec 1 seul enfant scolarisé à Angerville**

**4 €/repas**

**Famille de 2 enfants et plus scolarisés à Angerville 3,40 €/repas**

**Enfants des communes extérieures 8,00 €/repas**

Les repas pris sans réservation seront facturés au tarif double.



# accueillir les enfants à Angerville

## LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

(anciennement RAM)

Le Relais Petite Enfance est un service intercommunal de proximité, gratuit et ouvert aux parents, aux assistant(e)s maternel(le)s et aux professionnels de la garde d'enfant à domicile de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE).

Il favorise la rencontre, le dialogue et permet de tisser des liens sociaux. Le RPE est géré par le service petite enfance de la CAESE, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

## RENSEIGNEMENTS :

**Trotti'RAM**

**Espace Simone Veil**

**13, avenue du Général  
Leclerc à Angerville**

**06 73 64 30 63**

**ram.trottiram@caese.fr**

# Accueil

## ACCUEIL DE LOISIRS PLANÈTE ENFANTS

**37, rue du Jeu de Paume**

**91670 ANGERVILLE**

**Tél. : 06 49 34 03 00**

**mail : alsh.angerville@caese.fr**

L'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire sont assurés par la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE). Il fonctionne avant et après l'école, les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires de 6h45 à 19h30. Ce service prend en charge les enfants âgés de 3 à 14 ans. Dossier d'inscription à retirer directement au centre : 37, rue du Jeu de Paume à Angerville, ou depuis le portail famille de la CAESE.

Tarifs et renseignements auprès de Mathieu GUILLOTEAU, Directeur de la structure au 06 49 34 03 00 ou par mail : [alsh.angerville@caese.fr](mailto:alsh.angerville@caese.fr)



## LES ASSISTANTS MATERNELS

La liste des assistants maternels exerçant sur la ville est consultable au Relais Petite Enfance à l'espace Simone Veil (13 avenue du Général Leclerc à Angerville).

## LE RASED (Réseau D'aides Spécialisées Aux Élèves En Difficulté)

Service mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale, les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté dans l'acquisition et la maîtrise des fondamentaux.

Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Tél : 01 64 95 21 93 (laissez un message sur le répondeur). Les messages sont consultés régulièrement.



## LA CLASSE PASSERELLE, UN DISPOSITIF POUR LES ENFANTS DE 2 ANS

Votre enfant à 2 ans le jour de la rentrée scolaire et vous habitez à Angerville ?

Vous souhaitez préparer et accompagner votre enfant dans son entrée à l'école ?

Pensez à la classe passerelle.

La classe passerelle c'est :

- l'accueil de votre enfant de 2 ans à l'école maternelle tous les matins.
- Un atelier parent-enfant une à deux après-midi par semaine.
- Un accueil évolutif, avec la présence obligatoire d'un parent.
- Du temps pour que votre enfant se prépare aux apprentissages de l'école.
- Des moments pour discuter entre parents et chercher des réponses aux questions.
- Du personnel formé pour vous accompagner, vous et votre enfant.

**RENSEIGNEMENTS :**  
auprès de la Directrice  
de l'école maternelle au  
09 64 45 07 63 ou par mail :  
[0910966@ac-versailles.fr](mailto:0910966@ac-versailles.fr)



# les transports scolaires

# Transport

## Le ramassage scolaire DU PETIT NICE



**Le ramassage scolaire est organisé par la commune au bénéfice des enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire d'Angerville, habitant les hameaux de Dommerville, Ouestreville, Villeneuve et le lotissement de l'Europe.**

Le ramassage fonctionne tous les jours d'ouverture des écoles.

Le matin, les enfants doivent être présents 5 minutes avant l'heure de départ du car. Le soir, présence indispensable des parents ou des personnes chargées de récupérer les enfants, 5 minutes avant l'horaire d'arrivée du car.

Les inscriptions se font à la mairie d'Angerville ou sur le site internet d'Île-de-France mobilité : [www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr)

### HORAIRES DE BUS ÉCOLES PETIT NICE

<b>ALLER</b>			<b>CAR 1</b>
lundi, mardi, jeudi, vendredi			
Commune	Point d'arrêt	Passage	
Angerville	Berlin	08:08	
Villeneuve	Chapelle	08:15	
Villeneuve	Lotissement	08:18	
Angerville	Écoles	08:28	

<b>RETOUR</b>			<b>CAR 1</b>
lundi, mardi, jeudi, vendredi			
Commune	Point d'arrêt	Passage	
Angerville	Écoles	16:15	
Angerville	Berlin	16:25	
Villeneuve	Chapelle	16:30	
Villeneuve	Lotissement	16:33	

<b>ALLER</b>			<b>CAR 2</b>
lundi, mardi, jeudi, vendredi			
Commune	Point d'arrêt	Passage	
Angerville	Berlin	08:08	
Angerville	Europe	08:10	
Angerville	Dommerville	08:15	
Angerville	Ouestreville	08:20	
Angerville	Écoles	08:28	

<b>RETOUR</b>			<b>CAR 2</b>
lundi, mardi, jeudi, vendredi			
Commune	Point d'arrêt	Passage	
Angerville	Écoles	16:15	
Angerville	Berlin	16:25	
Angerville	Europe	16:27	
Angerville	Dommerville	16:31	
Angerville	Ouestreville	16:36	

## Dépose-minute devant le groupe scolaire **BISE ET HOP !**

**La Mairie d'Angerville facilite la circulation des véhicules des parents, devant le groupe scolaire Le Petit Nice, grâce au dispositif «Bise et Hop».**

Après avoir sécurisé la sortie d'école, pour les enfants, grâce à la présence de la police municipale postée devant l'établissement scolaire, ce dispositif «Bise et Hop» est créé pour un dépose-minute d'une durée autorisée de 1 minute.



## **LES ATELIERS PARENTS-ENFANTS** à l'Espace Simone Veil

**Les ateliers parents-enfants sont organisés par la mairie, à l'Espace Simone Veil.**

L'Éducateur de jeunes enfants (EJE), prépare, aide, conseille, orchestre ces ateliers conviviaux, magiques, entre parents et enfants.

Des ateliers ludiques ou des groupes de parole autour de l'éducation et du développement de l'enfant sont proposés tous les mercredis de 9h30 à 11h30 et de 14h à 17h, à l'Espace Simone Veil.

### **Réservation obligatoire**

au 01 69 94 93 02, le lundi : 13h30-17h30, du mardi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 et un samedi sur deux : 8h30-12h00



# Les aires de jeux

A Angerville 4 aires de jeux, réservées aux enfants de 2 à 12 ans, sont installées :

- Au lotissement du Brigeollet •
- Au lotissement de l'Europe • Dans le quartier de l'Hurepoix • Près du centre culturel

Elles sont accessibles :

- de 8h à 19h, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars
- de 7h à 21h du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre



**PENSE «PAS BÊTE» À DÉCOUPER** (trouvera sûrement sa place sur le frigo 😊 !)



## ÉCOLE MATERNELLE

29, rue Jeu de Paume  
91670 ANGERVILLE  
Directrice : Émilie  
HOUZELOT  
📞 09 64 45 07 63  
✉️ 0910966f@ac-versailles.fr

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

25 bis, rue Jeu de Paume  
91670 ANGERVILLE  
Directrice : Valérie CAFFIN  
📞 09 64 45 71 82  
✉️ 0910120l@ac-versailles.fr

## HORAIRES DES ÉCOLES

Les écoles maternelle et élémentaire, sont ouvertes de 8:30 à 12:00 et de 13:30 à 16:00  
Ouverture des grilles : 8h20 et 13h20

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

📞 01 64 95 21 21

## LES ÉTUDES DIRIGÉES APRÈS LA CLASSE

Renseignements  
📞 01 64 59 27 27

## ACCUEIL DE LOISIRS PLANÈTE ENFANTS

37, rue du Jeu de Paume  
91670 ANGERVILLE  
Ouvert de 6h45 à 19h30  
📞 06 49 34 03 00  
✉️ alsh.angerville@caese.fr

## LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Renseignements :  
Trott'RAM  
Espace Simone Veil  
13, avenue du Général Leclerc 91670 Angerville  
📞 06 73 64 30 63  
✉️ ram.trottiram@caese.fr

## LA CLASSE PASSERELLE

Renseignements :  
contacter la Directrice de

l'école maternelle

📞 09 64 45 07 63 ou  
✉️ 0910966f@ac-versailles.fr

## LES ASSISTANTS MATERNELS

Liste consultable auprès du Relais Petite Enfance.

## LE RASED

(Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)  
📞 01 64 95 21 93  
(répondeur)

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Renseignements  
Île-de-France mobilité :  
[www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr)

## LES ATELIERS PARENT-ENFANTS

À l'Espace Simone Veil.  
Réservation obligatoire  
📞 01 69 94 93 02